



Therme technique et calcul incomprehensible

Par **reg68400**, le **17/02/2016** à **11:46**

Bonjour,rrnrJ'aurais une question par rapport à une phrase faite sur un compte rendu d'une arrêtée par rapport à un appel.rnJ'ai été victime d'un accident, après plusieurs années de procès, une décision a été rendu, l'assurance contre là quel j'étais en procès a fait appel, et sur le compte rendu de l'arrêter, (que j'aurais apparemment perdu) il y a une phrase et un calcul dont j'aimerais avoir des éclaircissements .rrnrConcernant le préjudice de perte de gains professionnels futurs;rrnr-du prix d'un euro de rente a l'âge de 22 ans, jusqu'à l'âge de 60 ans : 25.268 .rnEt donc j'aimerais savoir que veut dire la phrase" du prix d'un euro de rente a l'âge de 22 ans" et comment arrive-t-il aux chiffres de 25.268?rrnrEn vous remerciant d'avance a toute les personne du forum.